FIDH – Fédération international pour les droits humains
Comité Vietnam pour la défense des droits de l'Homme (VCHR)

Comité des droits de l'Homme de l'ONU (CCPR) – 140e session
Soumission jointe pour l'adoption de la liste des points à traiter (LOIs)

VIETNAM

5 janvier 2024

Article 2 PIDCP (Mise en œuvre du Pacte au niveau national)
Une législation nationale incompatible avec les obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Le respect des droits humains est garanti par la Constitution de 2013 et un certain nombre de lois nationales. Cependant, la jouissance de ces droits est gravement restreinte par la Constitution, le Code pénal et d'autres lois nationales dont les dispositions vagues relatives à la *« sécurité nationale »* sont incompatibles avec les obligations du Vietnam en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). En particulier, les articles 109, 117, 318 et 331 du Code pénal de 2015[1] servent de manière routinière à criminaliser les activités pacifiques des défenseurs des droits humains, des dissidents, des membres de groupes religieux non reconnus et des militants de la société civile qui ne font qu'exercer leurs droits légitimes à la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de réunion, et de religion ou de conviction.

La mise en œuvre du PIDCP est également mise à mal par les dispositions de la Constitution et d'autres lois nationales qui subordonnent l'exercice des droits humains aux *« intérêts nationaux »*. En outre, du fait des dispositions constitutionnelles consacrant le monopole politique du Parti communiste du Vietnam (PCV) (article 4), un syndicat d'État exclusif, un système judiciaire partial et non-indépendant ainsi que la non-reconnaissance des organisations non gouvernementales (ONG) indépendantes de défense des droits humains, les citoyens sont privés de tous moyens d' obtenir réparation pour nombre de violations de leurs droits, en violation de l'article 2(3) du PIDCP.

Questions :

- *Clarifier le statut du PIDCP par rapport à la Constitution vietnamienne et aux lois nationales, et expliquer si les dispositions du Pacte peuvent être invoquées directement devant les tribunaux, et donner le cas échéant des exemples.*
- *Fournir des statistiques et des listes de noms et de lieux de détention des personnes actuellement détenues sur la base d'accusations de crimes contre la « sécurité nationale ».*
- *Fournir une définition claire et précise de la « sécurité nationale » et donner des exemples des types de conduite qui constituent des infractions à la « sécurité nationale ».*
- *Expliquer comment le Vietnam s'assure que les dispositions relatives à la « sécurité nationale » dans sa législation ne sont pas utilisées pour étouffer l'exercice légitime et pacifique des droits fondamentaux garantis par le PIDCP.*
- *Expliquer comment les individus peuvent obtenir réparation pour les violations de leurs droits au Vietnam.*

Article 6 (Droit à la vie)
Recours à la peine de mort en violation du PIDCP

Le Vietnam maintient la peine de mort pour 18 crimes, dont beaucoup n'atteignent pas le seuil des *« crimes les plus graves »* au titre de l'article 6 du PIDCP. Il s'agit notamment d'infractions liées à la drogue et de crimes économiques, tels que le détournement de fonds et la corruption, ainsi que de crimes politiques, dont six infractions liées à la *« sécurité nationale »* qui ne distinguent pas les actes violents de l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression. Les données relatives à la peine de mort sont classées *« secret d'État »*. Un rapport du gouvernement a toutefois révélé que les condamnations à mort ont augmenté de plus de 34 % en 2020, avec 440 condamnations à mort supplémentaires par rapport à 2019[2]. Les condamnations injustifiées sont fréquentes car les « aveux » sont souvent extorqués sous la torture. Par exemple, alors que Lê Văn Mạnh, exécuté en septembre 2023, affirmait avoir avoué sous la torture, le tribunal qui le jugeait en 2005 avait rejeté la demande de ses avocats d'examen médical pour attester des coups qui lui avaient été portés. Les conditions de détention dans le couloir de la mort sont particulièrement inhumaines. Les prisonniers sont entravés avec des chaînes qui ne leur sont retirées que 15 minutes par jour. Les prisonniers peuvent passer des années, voire des décennies, enchaînés dans l'attente de leur exécution.

Questions :

- Expliquez pourquoi les données relatives à la peine de mort sont classées « secret d'État ».

- Fournir des statistiques actualisées sur les condamnations à mort, le nombre des exécutions annuelles depuis le précédent examen du Vietnam en 2019 et le nombre de prisonniers actuellement dans le couloir de la mort. Fournir ces informations ventilées par genre et par type d'infraction.

- Présenter les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter les condamnations à mort injustifiées et garantir le droit à faire appel de sa condamnation, en particulier dans les cas où les aveux ont été obtenus sous la torture.

Article 7 (Interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)
Défenseurs des droits humains victimes d'attaques et de torture, ou décédés en détention

Le VCHR et la FIDH disposent de nombreuses preuves de torture et de mauvais traitements infligés à des prisonniers d'opinion, de décès de défenseurs des droits humains durant leur détention consécutifs à des actes de torture et d'agressions physiques par des agents de la Sécurité en civil. Dans de nombreux cas, les militants tabassés ont reconnu leurs agresseurs comme étant des officiers rencontrés lors de précédents interrogatoires de police. La journaliste indépendante Phạm Đoan Trang, arrêtée en octobre 2020, a été fréquemment battue pendant sa garde à vue, ce qui lui a valu de graves blessures. Les mesures disciplinaires à l'encontre des prisonniers qui portent plainte contre les violations de leurs droits sont cruelles et inhumaines, en violation de l'article 7 du PIDCP. En vertu de la loi de 2019 sur l'exécution des jugements pénaux, l'enchaînement des délinquants dans des « cellules disciplinaires » d'isolement est permise pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 jours (article 43). Depuis son arrestation en 2020, le militant des droits sur la terre Trịnh Bá Tư a été enchaîné et détenu dans de telles cellules à plusieurs reprises dans la prison n° 6 de la province de Nghe An et contraint d'uriner et de déféquer sur place, pour le punir d'avoir écrit des lettres de réclamation sur les mauvaises conditions de détention. En septembre 2023, son frère, Trịnh Bá Phương, a également été battu, entravé et détenu pendant 10 jours à l'isolement pour avoir organisé une manifestation avec d'autres prisonniers à la Prison An Diem dans la province de Quang Nam.

Questions :

- Exposer les mesures que les autorités comptent adopter pour s'assurer que les sanctions disciplinaires ne sont pas appliquées aux prisonniers exerçant légitimement leurs droits.

- Expliquer la contradiction entre les assurances du gouvernement que les sanctions disciplinaires ne sont pas cruelles ou inhumaines (paragraphe 48 du rapport de l'État au CCPR) et les allégations de torture et de mauvais traitements formulées par les prisonniers et leurs familles.
- Expliquer la différence entre les « cellules disciplinaires » et les cellules d'isolement
- Exposer la manière avec laquelle le gouvernement veillera à l'accès des prisonniers à des mécanismes de plainte efficaces sans crainte d'actes de représailles.

Article 10 (Traitement humain des personnes privées de liberté)
Conditions de détention très en deçà des normes minimales internationales

Les garanties visant à protéger *« la vie, la santé, les biens et la dignité »* des détenus, inscrites dans la loi de 2019 sur l'exécution des jugements pénaux, ne sont pas respectées dans la pratique. Chaque prison a ses propres règles internes. Le contrôle des prisons par les autorités gouvernementales est rare, et les fonctionnaires pénitentiaires qui violent ou n'appliquent pas la législation pertinente font rarement l'objet d'enquêtes et de poursuites. L'accès aux soins médicaux est nettement insuffisant et les prisonniers gravement malades ou devant subir une intervention chirurgicale ne sont souvent soignés qu'à la dernière minute. Le journaliste indépendant Lê Hữu Minh Tuấn, condamné en janvier 2021 pour *« propagande contre l'État »*, est gravement malade à la prison de Xuyên Mộc, dans la province de Ba Ria-Vung Tau, mais n'a toujours pas reçu de soins médicaux malgré les appels de sa famille. Les décès en prison dus à l'absence de traitement médical approprié sont fréquents. Les prisonniers politiques sont souvent détenus loin de leur domicile, ce qui limite les visites de leurs familles et les laisse à la merci des violences psychologiques. Par exemple, Nguyễn Thị Tâm, militant pour les droits sur la terre, et les journalistes Phạm Đoan Trang, Nguyễn Tường Thụy et Trương Minh Đức, sont tous actuellement détenus dans des prisons situées à plus de 1000 kilomètres de leur domicile.

De manière inquiétante, le gouvernement a également étendu l'internement des défenseurs des droits humains dans des institutions psychiatriques pendant leur détention provisoire. En 2021, le militant des droits sur la terre Trịnh Bá Phương a été interné pendant un mois à l'hôpital psychiatrique national n° 1 de Hanoi. Les autorités pénitentiaires ont déclaré qu'il était *« anormal »* parce qu'il refusait de répondre à leurs questions ou de regarder ses interrogateurs dans les yeux. Parmi les autres prisonniers internés figurent l'écrivain Phạm Thành et les défenseurs des droits humains Nguyễn Thị Thúy Hạnh et Lê Anh Hùng. Ce dernier a passé quatre ans dans l'Hôpital psychiatrique national de Hanoï avant son procès en août 2022. Libéré en juillet 2023, il a déclaré que l'unité psychiatrique était *« plus terrifiante que la prison »*.

Questions :
- Préciser les réglementations qui s'appliquent aux dissidents, aux activistes de la société civile et aux défenseurs des droits humains détenus et expliquer pourquoi leur régime diffère de celui des autres détenus.
- Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour garantir que la législation nationale protégeant les droits des détenus soit effectivement mise en œuvre, en particulier le droit aux soins médicaux ?
- Clarifier la politique du gouvernement consistant à détenir les prisonniers loin de leur domicile et expliquer pourquoi l'éloignement des prisonniers est nié dans le rapport de l'État au CCPR (paragraphe 62 du rapport de l'État au CCPR).

Article 14 (Droit à l'égalité devant les tribunaux et les cours de justice et droit à un procès équitable)
Condamnations sévères, procès iniques et déni des droits de la défense

Au Vietnam, les tribunaux ne sont pas indépendants du pouvoir exécutif, et les procès des défenseurs des droits humains, des blogueurs et des militants de la société civile ne respectent jamais les

obligations du Vietnam au titre de l'article 14 du PIDCP. Le Code de Procédure Pénale (CPP) de 2015 autorise une détention préventive virtuellement illimitée pour les personnes accusées d'infractions relatives à la *« sécurité nationale »*, donnant au Procureur Suprême du Peuple toute autorité pour prolonger la détention préventive *« jusqu'à la clôture de l'enquête »* (articles 172 et 173 du CPP), qui peut durer jusqu'à deux ans ou plus. Les personnes soupçonnées d'atteinte à la sécurité nationale sont détenues au secret et privées de visite de leurs familles et d'accès à leurs avocats *« pour préserver les secrets de l'enquête »* (article 74 du Code de procédure pénale), ce qui les prive du droit de préparer leur défense. Au cours des procès, les accusés ne sont souvent pas autorisés par les tribunaux à appeler leurs témoins. Le droit à la présomption d'innocence est régulièrement mis à mal par des campagnes de diffamation dans les médias contrôlés par l'État. Bien que les procès soient généralement ouverts au public, la Constitution prévoit des procès à huis clos dans des *« cas particuliers »* pour protéger les *« secrets d'État »* ou les *« belles coutumes et traditions de la nation »* (article 103). Ces raisons trop vaguement définies sont régulièrement invoquées pour juger à huis clos les défenseurs des droits humains.

Questions :

- *Expliquer comment le gouvernement veille à ce que les procédures appliquées aux personnes accusées d'attenter à la « sécurité nationale » ne violent pas leur droit à un procès équitable.*
- *Indiquer les mesures que le gouvernement compte prendre pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard du pouvoir exécutif.*
- *Expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas accepté les recommandations visant à mettre le Code de procédure pénale et le Code pénal en conformité avec le droit international des droits de l'Homme.*

Article 19 (Droit à la liberté d'opinion et d'expression)
Défenseurs des droits humains et de l'environnement sévèrement réprimés ; médias bâillonnés

Le gouvernement ne tolère aucune forme de dissidence pacifique et recourt de manière routinière à des dispositions répressives du Code pénal incompatibles avec l'article 19 du PIDCP pour arrêter, poursuivre et emprisonner les personnes qui critiquent le gouvernement ou expriment leur soutien à la démocratie et aux droits humains. Entre janvier 2019 et septembre 2023, au moins 154 militants, dissidents, défenseurs des droits humains et membres de minorités ethniques et religieuses (dont 28 femmes) ont été arrêtés. Au cours de la même période, 145 (dont 22 femmes) ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 15 ans. Une abondante législation a récemment été introduite pour davantage limiter la liberté d'expression, à la fois en ligne et dans la presse écrite, sous prétexte de lutter contre les *« fausses nouvelles et les nouvelles malveillantes »*.

Dans le sillage d'une tendance continue et très inquiétante, les autorités ont pris pour cible les défenseurs des droits de l'environnement qui ont publiquement critiqué la dépendance du Vietnam à l'égard des énergies fossiles et les insuffisances des politiques de lutte contre le changement climatique. Entre janvier 2021 et mai 2023, au moins cinq dirigeants d'ONG environnementales enregistrées (Mai Phan Lợi, Bạch Hùng Dương, Đặng Đình Bách, Ngụy Thị Khanh, et Hòang Thị Minh Hồng) ont été reconnus coupables de prétendue *« évasion fiscale »* (article 200 du Code pénal) et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux à cinq ans.

Questions :

- *Expliquer en quoi les poursuites engagées contre les défenseurs des droits humains, les militants et les dissidents en vertu des articles 109, 117 et 331 du Code pénal sont conformes aux stipulations du PIDCP.*
- *Donner la définition des « fausses nouvelles et des nouvelles malveillantes » (paragraphe 97 du rapport de l'État au CCPR).*

- Présenter précisément les conditions d'application des lois fiscales aux organisations de la société civile dûment enregistrées et expliquer pourquoi une réglementation concernant les organisations à but non lucratif n'a pas été instituée.

Article 21 (Droit à la liberté de réunion pacifique)
Manifestations pacifiques réprimées dans un contexte de vide législatif

Le droit à la liberté de réunion pacifique, protégé par l'article 21 du PIDCP, est systématiquement violé. La police et des voyous à la solde du gouvernement répriment de façon routinière les manifestations pacifiques. Le Vietnam n'a toujours pas de loi sur les manifestations et l'examen des divers projets de loi présentés à l'Assemblée nationale depuis 2011 est chaque fois retardé en raison de désaccords sur le texte. Les manifestations sont réglementées par le décret 38 (2005), qui interdit les rassemblements devant les agences de l'État et les bâtiments publics, et la circulaire 9 (2005), qui interdit les rassemblements de plus de cinq personnes sans autorisation préalable des autorités. La circulaire 13 (2016) du ministère de la Sécurité publique autorise la police à disperser les rassemblements devant les tribunaux, si nécessaire par la force. La circulaire 13 est fréquemment utilisée pour attaquer violemment et arrêter des personnes qui protestent pacifiquement contre des procès iniques ou qui se rassemblent devant les tribunaux pour exprimer leur solidarité avec d'autres militants. À la suite des manifestations nationales contre les projets de loi sur la cybersécurité et les zones économiques spéciales en 2018, le gouvernement a renforcé les mesures visant à réprimer les manifestations au niveau local. Des escouades de policiers anti-émeutes spécialisés ont été mises en place dans tout le pays pour réprimer les *« manifestations illégales »* et les faits de *« troubles à l'ordre public »*. Des dizaines de manifestants arrêtés à la suite des manifestations de 2018 ont été poursuivis en justice et condamnés à de longues peines d'emprisonnement.

Questions :

- Détailler les projets de loi garantissant le droit à la liberté de réunion pacifique conformément à l'article 21 du PIDCP.

- Expliquer en quoi le recours répété à la force pour disperser les manifestations publiques est conforme aux normes internationales applicables à la gestion des rassemblements pacifiques.

- Présenter les mesures prises pour interdire le recours excessif à la force et les autres violations des droits fondamentaux à l'encontre de ceux qui exercent leur droit à la liberté de réunion pacifique, et pour faire en sorte que les auteurs de ces actes répondent de leurs actes.

- Indiquer si les institutions nationales et internationales compétentes ont dispensé aux responsables de l'application des lois une formation aux droits de l'Homme sur la gestion des rassemblements.

Article 22 (Droit à la liberté d'association)
L'absence de cadre juridique expose les organisations à but non lucratif à la répression gouvernementale

Bien que le droit à la liberté d'association soit garanti par l'article 25 de la Constitution, il n'existe pas de cadre juridique, ni de loi spécifique sur les associations, pour le protéger. L'activité associative est réglementée par une série de décrets qui en limitent inutilement et de manière disproportionnée la portée, en violation de l'article 22 du PIDCP. Plusieurs décrets restrictifs ont été adoptés en 2020. Il n'existe pas de concept légal d'organisations « à but non lucratif ». Les autorités exploitent ce vide juridique pour faire taire les voix des dirigeants d'ONG et forcer leurs ONG à fermer, comme cela a été le cas pour CHANGE, l'ONG dirigée par Hòang Thị Minh Hồng. La récente répression des défenseurs des droits de l'environnement pour évasion fiscale [voir ci-dessus, article 19] met en évidence la vulnérabilité croissante des organisations de la société civile au Vietnam.

<u>Questions :</u>

- Fournir un calendrier pour l'adoption d'une loi sur les associations qui soit conforme à l'article 22 du PIDCP.

- Fournir un cadre juridique clair pour les opérations des organisations de la société civile à but non lucratif au Vietnam.

- Expliquer en quoi l'utilisation d'accusations d'« évasion fiscale » contre les organisations de la société civile est compatible avec les obligations du Vietnam en vertu du PIDCP.

---

[1] L'article 109 punit *« les activités visant à renverser l'administration du peuple »* ; l'article 117 *« la production, le stockage, la diffusion d'informations, de documents, de matériels et d'objets contre la République socialiste du Vietnam »* ; l'article 318 *« les troubles à l'ordre public »* ; et l'article 331 *« l'abus des libertés démocratiques pour porter atteinte aux intérêts de l'État, aux droits et aux intérêts légitimes des organisations et/ou des citoyens »*.

[2] Pháp Luật (Loi), *La réglementation sur la peine de mort reste lacunaire*, 16 octobre 2020 [en vietnamien] ; https://plo.vn/quy-dinh-ve-thi-hanh-an-tu-hinh-con-bat-cap-post597361.html